

**Introduction de cours d'informatique spécifiques dans le programme de maturité**

---

*(dépôt et développement)*

Dans le cadre du programme actuel de maturité, on constate que les élèves des gymnases fribourgeois n'ont en tout et pour tout qu'une seule heure de cours d'informatique par semaine en première année. Il s'agit en fait d'une heure consacrée essentiellement à la bureautique.

En terme de cours d'informatique, durant les trois autres années, c'est le néant total; même pour celui qui voudrait approfondir ses connaissances au sein d'un cours à option, aucune possibilité de perfectionnement dans le domaine informatique n'existe ! Or le projet Fri-tic plébiscité par le Grand Conseil a fixé des objectifs clairs en matière de formation aux nouvelles technologies de l'ensemble des gymnasiens. Ceux-ci doivent notamment assimiler les «principes fondamentaux de l'informatique» à travers un «enseignement plus systématique» (Message du Conseil d'Etat du 12.06.2001, p. 13). De par la disparition des cours d'informatique dans nos collèges, ces objectifs ne peuvent de toute évidence pas être atteints.

Il y a une vingtaine d'années pourtant, il était possible de suivre, en plus d'un cours d'introduction à l'informatique pour tous en première année, un cours d'introduction à la programmation en deuxième année pouvant être complété à raison de deux heures hebdomadaires par des cours à option en troisième et en quatrième année. Ces derniers étaient consacrés à l'approfondissement des notions liées à la programmation, aux bases de données, aux réseaux informatiques, etc.

Le succès de ces cours à option était indiscutable : la très grande majorité des élèves du type C (scientifique), tout comme nombre d'élèves du type E (économique) d'alors, choisissait cette variante car pour toutes les personnes qui désiraient ensuite suivre une formation scientifique, cela représentait une étape importante. Les années qui suivirent ont démontré que l'informatique joue un rôle capital non seulement pour les scientifiques, mais aussi pour tous les autres citoyens.

Aujourd'hui, l'ensemble des cours d'informatique de la deuxième à la quatrième année de collège a tout simplement disparu du programme de maturité; ce qui revient à dire qu'en 20 ans, le nombre d'heure de cours destinés à l'informatique a été divisé par quatre !

Pour encore mieux démontrer ce trou de formation informatique entre l'école obligatoire et les hautes écoles, il suffit de se référer aux différentes analyses auprès des étudiants universitaires actuels. Ainsi, dans la récente enquête intitulée «Transition Gymnase-Université» mandatée par la Conférence des directeurs de gymnases suisses, on observe un manquement évident au travers des deux extraits suivants : «Dans ce domaine

(application de l'informatique et programmation de l'informatique), les connaissances acquises sont considérées comme mauvaises à très mauvaises, quel que soit le type de maturité obtenu.» ... «L'importance estimée des connaissances disciplinaires et leur utilité ultérieure concordent, à l'exception des compétences en informatique».

Face à ce constat, le Conseil d'Etat peut évidemment se retrancher derrière les décisions fédérales. En effet, dans les minima exigés pour l'obtention de la maturité fédérale, aucune heure d'informatique n'est requise ! Il faut tout de même rappeler que ces minima proposés par Berne ne sont rien d'autre que la concrétisation des vœux de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), d'où le retour du problème à son destinataire!

L'éventuel passage de 13 à 12 ans pour l'obtention de la maturité ne doit pas être une excuse supplémentaire pour éviter tout développement dans le domaine informatique. En effet, quelque soit les modèles futurs choisis, le rôle de l'informatique doit rester prioritaire dans la formation de base pour tous et dans celle plus spécifique réservée aux nombreux étudiants passionnés par ce domaine.

La situation de nos voisins suisses et européens montre que les régions disposant d'une économie forte et dynamique sont également celles qui investissent dans la formation informatique, et cela, aussi bien dans la formation professionnelle (apprentissage et HES) que dans celle des collèges, des universités et des autres écoles polytechniques. En Allemagne par exemple, la Bavière vient d'introduire des cours spécifiques d'informatique pour tous et à option de la fin de l'école primaire jusqu'à la dernière année de collège. Il serait donc souhaitable que notre canton ne prenne pas de retard dans ce domaine stratégique important pour l'économie.

En observant le nombre de filières informatiques qui s'offrent aux étudiants après la maturité fédérale (que l'on songe ici à la récente filière en informatique de gestion venant de voir le jour dans notre université), il y a de quoi se poser des questions : à l'université, dans les EPF et dans les HES, les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine. Or, lorsqu'ils choisissent une filière universitaire plutôt qu'une autre, leur orientation est fortement influencée par les cours suivis durant leurs quatre années de maturité. En n'ayant que très peu d'expérience dans cette branche, ils seront d'autant moins incités à choisir des voies de formation pour lesquelles l'Etat lui-même a beaucoup investi.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de faire rapport sur sa politique concernant l'enseignement de l'informatique dans les gymnases. Ce rapport doit clairement indiquer comment le Conseil d'Etat veut introduire des cours d'informatique qui permettront aux gymnasiens fribourgeois d'assimiler les concepts fondamentaux de l'informatique et atteindre de la sorte les objectifs de Fri-tic. Finalement, en associant cette problématique aux filières universitaires mises en place, le rapport doit indiquer si le nombre et la qualité des personnes formées dans le domaine informatique sont suffisants pour satisfaire la demande dans le marché de l'emploi.

(Sig.) François Weissbaum et Bruno Tenner, députés

24 mars 2004